

DELIBERATION PORTANT CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE « REVISEUR »
PORTE PAR L'IAE CLERMONT AUVERGNE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 24 MARS 2026,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création
de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de créer le Diplôme d'Université « Réviseur » porté par l'IAE Clermont Auvergne, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 42
Votes : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD

Le 19 juin 2026

DOSSIER DE VALIDATION DU Volet pédagogique

DU « Réviseur »

- Création -

UFR de rattachement : IAE Clermont Auvergne

Etablissements partenaires : /

Responsables du diplôme : Fabien ROUX

Validation à compter du : 24/03/2026

Validation accordée jusqu'à fin 2028-2029

Délibération CFVU N° 2026-03-24_25

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

A – Contexte général

L'entrée en vigueur de la facturation électronique obligatoire prévue pour septembre 2026 transforme profondément les modes de fonctionnement des cabinets d'expertise comptable. Cette réforme, fondée sur la généralisation des flux dématérialisés et sur l'automatisation accrue du traitement comptable, réduit progressivement les tâches de saisie traditionnellement confiées aux collaborateurs comptables.

Dans ce contexte, les cabinets doivent faire évoluer leurs équipes vers des missions à plus forte valeur ajoutée, centrées sur :

- la révision des comptes
- l'établissement des arrêts de comptes et situations intermédiaires
- la production de la liasse fiscale
- l'analyse financière et l'interprétation des données
- la maîtrise des outils numériques de pré-collecte, pré-contrôle et automatisation comptable

Cette mutation nécessite l'acquisition rapide de nouvelles compétences techniques, méthodologiques et digitales. Les professionnels du secteur expriment donc un besoin urgent de formation qualifiante permettant à leurs collaborateurs d'intégrer le métier de réviseur comptable, devenu stratégique.

C'est dans ce contexte que le présent projet propose la création d'un Diplôme Universitaire « Réviseur » (niveau Bac +3), conçu en lien étroit avec les professionnels afin d'accompagner la transition des cabinets vers un modèle de production réencadré par les évolutions législatives, technologiques et organisationnelles.

B - Objectifs du diplôme

Le DU Réviseur a pour vocation de :

- Former des collaborateurs opérationnels capables de tenir un dossier de révision en autonomie.
- Développer les compétences techniques nécessaires à l'arrêt des comptes, à la justification des soldes et à la production de la liasse fiscale.
- Accompagner la montée en compétence digitale des collaborateurs dans un environnement comptable automatisé.
- Renforcer la compréhension de l'environnement réglementaire, notamment les conséquences opérationnelles de la facturation électronique.
- Répondre aux besoins immédiats des cabinets confrontés à la transformation de leurs métiers et à la reconfiguration de leurs services comptables.

C - Compétences visées

À l'issue de la formation, l'apprenant devra maîtriser notamment :

Compétences techniques

- Réaliser l'ensemble des travaux de révision comptable.
- Préparer et sécuriser l'arrêté des comptes annuels.
- Produire les déclarations fiscales courantes et la liasse fiscale.
- Maitriser les cycles comptables (immobilisations, stocks, fournisseurs, clients, trésorerie, capitaux propres).
- Contrôler la cohérence et la fiabilité des données générées par les outils d'automatisation.

Compétences numériques

- Utiliser efficacement les plateformes et formats de facturation électronique (e-reporting, e-invoicing).
- Exploiter les outils de pré-comptabilisation, de data visualisation et de contrôle automatisé.
- Assurer la qualité des données dans un environnement digitalisé.

Compétences transversales

- Adopter une méthodologie de révision rigoureuse et documentée.
- Communiquer avec le client pour obtenir les pièces et informations nécessaires.
- Argumenter et justifier les analyses réalisées.
- Travailler en équipe au sein d'un cabinet d'expertise comptable.

D - Public visé

Le DU s'adresse à :

- Des collaborateurs comptables en activité souhaitant évoluer vers un poste de réviseur,
- Des personnes en reconversion ou en montée en compétences dans le cadre de la transition numérique des cabinets,

titulaires d'un Bac +2 (BTS CG, DUT/BUT GEA, L2 économie-gestion, etc.).

La création du DU Réviseur – niveau Bac +3 constitue une réponse structurée, pragmatique et adaptée aux enjeux majeurs rencontrés par la profession. En accompagnant la transition vers la facturation électronique et l'évolution des métiers comptables, ce diplôme contribue à sécuriser la performance des cabinets et à valoriser le rôle du collaborateur dans un environnement désormais fortement automatisé.

II – Composantes porteuses du projet

IAE Clermont Auvergne

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

Sans objet

IV – Partenaires de la formation

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires

Sans objet

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif

Partenaires sollicités :

- Ordre des experts-comptables Auvergne Rhône-Alpes
- Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) Lyon-Riom
- Association DFCCG, Réseau des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion

V – Responsables du DU

Fabien Roux, Maître de conférences, Université Clermont Auvergne

Coordonnées : fabien.roux@uca.fr

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Le responsable pédagogique du D.U
- Représentant de l'équipe pédagogique (au moins 2)
- Candidat en formation (au moins 1)
- Personnel des services administratifs en lien avec la formation (au moins 1)

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Représentant du monde socioprofessionnel (au moins 1)

Au moins un étudiant

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : /

Première année universitaire concernée par la demande : 2026/2027

Niveau de la formation : 1^e cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	-	
RE	-	
FC	Collaborateurs comptables en activité souhaitant évoluer vers un poste de réviseur, Personnes en reconversion ou en montée en compétences dans le cadre de la transition numérique des cabinets	Diplôme bac+2 ou équivalent et expériences professionnelles en lien avec la formation

Durée de la formation : une année universitaire (90 heures)

Calendrier de la formation : 3 journées de formation par mois sur les mois de septembre, octobre, novembre, 2 journées en décembre et une journée en janvier pour l'examen à raison de 7h30 de cours sauf la 12^e journée d'une durée de 7h (examen et conférence). L'examen se tiendra le dernier jour de formation, soit lors de la 12^e séance.

Lieu de la formation : IAE Clermont Auvergne.

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : non

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	3 000 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	Sans objet
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	Sans objet

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 10 ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 15

Période d'inscription / de candidature : Dépôt des dossiers de candidature et sélection des candidats de mars à juillet pour une rentrée en septembre, et ce, à chaque nouvelle année universitaire

Contact Scolarité : Services de formation continue et de scolarité à l'IAE Clermont Auvergne

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Les enseignements du D.U se dérouleront : 3 journées de formation par mois sur les mois de septembre, octobre, novembre, 2 journées en décembre et d'une 12e journée en janvier d'une durée de 7h30 (examen et conférence), soit une formation d'une durée totale de 90 heures.

Ce diplôme sera organisé en mode hybride, essentiellement en présentiel, avec la possibilité de suivre la formation en visioconférence mais ce mode ne sera pas privilégié. Il sera mis en place à chaque demi-journée un émargement papier et un relevé de connexions (date heure et durée) pour les éventuels participants en mode hybride.

La 12^e journée sera consacrée :

- le matin à une épreuve de 3h portant sur une ou plusieurs thématiques abordées dans le cadre du D.U. ;
- l'après-midi à une ou des conférences libres sur un ou des sujets d'actualité.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : Cadre légal, déontologie, obligations comptables	7,5	7,5			Epreuve de 3h portant sur une ou plusieurs thématiques abordées dans le cadre du D.U.					
UE 2 : Tenue des comptes – écritures courantes, qualité de la comptabilisation	15	15								
UE 3 : Révision par cycles (clients/fournisseurs, trésorerie, social, immobilisations, capitaux propres...)	37,5	37,5								
UE 4 : Outils informatiques et réforme de la facture électronique	7,5	7,5								
UE 5 : Dossier de travail, note de synthèse, simulation devant un expert-comptable, évaluation	7,5	7,5								
UE 6 : Analyse financière, conventions réglementées, préparation des AG	7,5	7,5								
Total		82.5								

Toutes les UE sauf UE 2 et 3 correspondent, au regard du tableau précédent, à une journée de cours (L'UE 2 nécessite deux journées de formation et l'UE 3 cinq journées de formation).

La 12^e et dernière journée, laquelle ne figure pas dans ce tableau, sera consacrée à une épreuve de 3h et des conférence(s) libre(s) de 4.5h sur un ou des sujets d'actualité.

Ce faisant, la durée totale du DU sera de 90h.

III – Règles de délivrance du diplôme

Règles générales : Le DU est obtenu dès lors que la note finale attribuée au candidat est égale ou supérieure à 10/20. La mention Assez Bien s'obtient pour une note finale à partir de 12, la mention Bien à partir de 14 et la mention Très Bien à partir de 16.

En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue ?

Si stage, précisions sur leur validation : sans objet

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétences	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6
Identifier et appliquer les règles professionnelles de déontologie propres à l'expertise comptable. Comprendre les obligations légales et réglementaires liées à la tenue des comptes et à la production des états financiers. Respecter les obligations fiscales, sociales et juridiques liées à l'activité de l'entreprise. Intégrer les principes fondamentaux du code de commerce, du plan comptable général, et des textes fiscaux applicables. Adopter une posture professionnelle conforme aux exigences d'indépendance, de confidentialité et de qualité.	X					
Enregistrer de manière fiable les opérations courantes (achats, ventes, banque, paie, immobilisations, TVA...). Contrôler la qualité des enregistrements et corriger les erreurs de comptabilisation. Appliquer les règles comptables liées aux opérations spécifiques (charges constatées d'avance, FNP, CCA, provisions...). Assurer la cohérence et l'exhaustivité des données comptables avant révision. Comprendre et exploiter les flux issus des outils de pré-comptabilisation et de la facturation électronique.		X				
Structurer et mener la révision comptable par cycles : clients, fournisseurs, banques, immobilisations, stocks, fiscalité, social, capitaux propres. Justifier les soldes par revue critique des pièces, contrôles analytiques et procédures de rapprochement. Identifier les anomalies, incohérences ou risques comptables et proposer les ajustements nécessaires. Documenter chaque cycle conformément aux méthodes de révision professionnelles. Préparer les travaux d'arrêt : écritures d'inventaire et régularisations.			X			
Utiliser les principaux logiciels comptables, outils de révision et plateformes collaboratives. Comprendre les enjeux, obligations et mécanismes de la facturation électronique (e-invoicing, e-reporting, formats structurés). Exploiter les flux automatisés issus de la facturation électronique pour améliorer la qualité des données. Mettre en œuvre des contrôles numériques (rapprochements automatiques, contrôles de cohérence, workflows). Sécuriser la qualité des données dans un environnement de production comptable digitalisé.				X		

Constituer un dossier de travail complet, normé, traçable et conforme aux attentes professionnelles. Rédiger une note de synthèse claire : analyse, diagnostics, justification des choix comptables et fiscaux. Présenter et défendre oralement un dossier devant un expert-comptable, avec argumentation structurée. Développer des compétences de communication professionnelle, notamment face au client. Gérer son temps et ses priorités dans un contexte de révision et de production des comptes.					X	
Produire une analyse financière synthétique : ratios, soldes intermédiaires de gestion, capacité d'autofinancement, niveau de risque. Identifier et traiter les conventions réglementées et autres obligations juridiques associées. Préparer les documents nécessaires aux assemblées générales (rapports, résolutions, présentation des comptes). Comprendre les liens entre révision comptable, performance financière et gouvernance. Contribuer au conseil de premier niveau auprès du chef d'entreprise ou du dirigeant.						X

Le bloc de compétences ci-dessous de la fiche RNCP Licence Gestion (*) est rattaché au DU « Réviseur »

- RNCP35924BC07 - Utiliser des techniques et d'outils de gestion

(*) Fiche RNCP Licence Gestion actuelle valable jusqu'au 31/08/2026. En fonction de l'évolution de la fiche RNCP Licence Gestion, il y aura un ajustement éventuel sur ce bloc de compétences rattaché.

Rapprochement entre le programme du DU « Réviseur » et le bloc de compétences de la Fiche RNCP Licence Gestion

	BC07 Utiliser des techniques et d'outils de gestion
UE 1 : Cadre légal, déontologie, obligations comptables	X
UE 2 : Tenue des comptes – écritures courantes, qualité de la comptabilisation	X
UE 3 : Révision par cycles (clients/fournisseurs, trésorerie, social, immobilisations, capitaux propres...)	X
UE 4 : Outils informatiques et réforme de la facture électronique	X
UE 5 : Dossier de travail, note de synthèse, simulation devant un expert-comptable, évaluation	X
UE 6 : Analyse financière, conventions réglementées, préparation des AG	X

Rappel Liste des compétences pour le bloc de compétence 7 de la fiche RNCP Licence Gestion

BC07 Utiliser des techniques et d'outils de gestion Appliquer des techniques et outils en gestion Contrôler le respect des règles, pratiques, normes, etc. Recueillir et exploiter les données afin de les analyser

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire (CM/TD/TP)
Experts-comptables / Commissaires aux comptes	Ordre des experts-comptables / CRCC	IE	Experts-comptables / Commissaires aux comptes	1	Cadre légal, déontologie, obligations comptables	7,5h (CM)
Experts-comptables / Commissaires aux comptes Ou Sylvie Domergue	Ordre des experts-comptables / CRCC IAE Clermont Auvergne – Université Clermont Auvergne	IE PRCE	Experts-comptables / Commissaires aux comptes Enseignante	2	Tenue des comptes – écritures courantes, qualité de la comptabilisation	7,5h (CM) 7,5h (CM)
Experts-comptables / Commissaires aux comptes ou Fabien Roux	Ordre des experts-comptables / CRCC IAE Clermont Auvergne – Université Clermont Auvergne	IE MCU	Experts-comptables / Commissaires aux comptes Enseignant-chercheur	3	Révision par cycles (clients/fournisseurs, trésorerie, social, immobilisations, capitaux propres...).	22,5h (CM) 7,5h (CM)
ou Sylvie Domergue	IAE Clermont Auvergne – Université Clermont Auvergne	PRAG	Enseignante			7,5h (CM)
Experts-comptables / Commissaires aux comptes	Ordre des experts-comptables / CRCC	IE	Experts-comptables / Commissaires aux comptes	4	Outils informatiques et réforme de la facture électronique	7,5h (CM)

Experts-comptables / Commissaires aux comptes	Ordre des experts- comptables / CRCC	IE	Experts- comptables / Commissaires aux comptes	5	Présentation du groupe et des problématiques associées / Problématiques juridique et contractuelle des groupes	7,5h (CM)
ROUX Fabien	IAE Clermont Auvergne – Université Clermont Auvergne	MCU	Enseignant- chercheur	6	Analyse financière, conventions réglementées, préparation des AG	7,5h (CM)

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 30h.

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 52h30

Il faut ajouter à ces heures la conférence de 4h30 réalisée sur un ou des sujets d'actualité (Intervenant(s) à déterminer en fonction du thème retenu qui pourra être soit un intervenant extérieur, soit un ou plusieurs enseignants-chercheurs experts en la matière) et l'examen de 3 heures.

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

Sont membres du Jury : le responsable de formation ou son représentant et trois membres de l'équipe pédagogique.

VII – Modalités d'admission

Le DU est uniquement ouvert à la formation continue. La candidature se fait via un dossier de candidature unique établi pour l'IAE Clermont Auvergne avec entretien éventuel.

VIII – Mobilité à l'international

Sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU ne propose pas de module DPC

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'IAE Clermont Auvergne : 17/03/2026

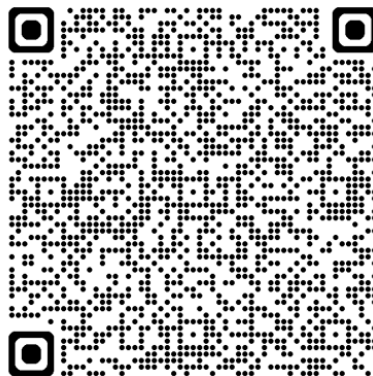
Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 24/03/2026

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2028-2029



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 24 mars 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :





N° 2026-17-03 N°01

CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'IAE CLERMONT AUVERGNE

EXTRAIT DE DELIBERATION PORTANT SUR

LE CONSEIL DE GOUVERNANCE EN SA SEANCE DU 17 MARS 2026,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Questions opérationnelles : Offre de formation

- Modification architecture Haute NOF IAE 2027-2032
- Tarifs 2026/2027 Formations hors DN et DU
- Renouvellement DU MOS
- Création DU Compliance
- Création DU Groupe
- Création DU Réviseur
- Projet Création DBA

- Modifications d'intitulé de matières : Master GRH et Master Management Stratégique

- M3C 2026/2027 LP et Master IAE

Approuvé à l'unanimité

Delphine MEULLE-CHERVIN
Présidente du Conseil de gouvernance